**REGISTRE**

**DE CONCERTATION PREALABLE**

**PROJET GRETTE BRULARD POLYGONES – PROCEDURE DE DECLARATION DE PROJET VALANT MISE EN COMPATIBILITE DU PLU**

Les procédures de concertations préalables se déroulent :

**du vendredi 27 janvier 2023 au vendredi 28 avril 2023 inclus**

Les concertations préalables sur le projet Grette-Brulard-Polygone et sur la mise en compatibilité du PLU seront menées conjointement selon des modalités et objectifs identiques, sous l’égide de deux garants chargés de veiller à la bonne information et participation du public conformément au code de l’Environnement (articles L.121-15-1, L.121-16 et L.121-16-1).

Le dossier de concertation préalable sera mis à la disposition du public aux jours et heures habituels d’ouverture au public.

Pendant toute la durée de la concertation, chacun pourra prendre connaissance du dossier, consigner ses observations et propositions sur les registres de concertation à disposition du public et en ligne à l’adresse précitée <https://atelierscitoyens.besancon.fr/> ou par courriel aux garants : [eric.keller@garant-cndp.fr](mailto:eric.keller@garant-cndp.fr) et [jacques.archimbaud@garant-cndp.fr](mailto:jacques.archimbaud@garant-cndp.fr)

Le présent registre de concertation préalable comporte 20 feuillets non mobiles destinés à recevoir les observations et propositions du public.

**Observations**

**CLÔTURE DE LA CONCERTATION PREALABLE**

* Le à , le délai étant expiré,

Je soussigné, déclare clos le présent registre qui a été

mis à la disposition du public pendant jours consécutifs

du au de à .

* Les observations consignées au registre par mes soins sont au nombre de .
* En outre, j’ai reçu lettres ou notes écrites annexées au présent registre.

***Signature***